

Tunis le , 25 Septembre 1998

NOTE- CIRCULAIRE N° 89/98

OBJET : Surveillance épidémiologique de la Conjonctivite
Hémorragique Aiguë.

Dans le cadre du Programme National de Prévention et de lutte contre la Cécité, et la lutte contre les Conjonctivites Hémorragiques Aiguës, il sera procédé à l'installation d'un système de vigilance dans le but d'accélérer la déclaration du premier cas éventuel, de réduire le risque d'épidémie et de prendre à temps les mesures nécessaires qui s'imposent.

Ce système sera instauré au niveau des urgences des établissements hospitaliers et des centres de santé de base.

Les praticiens sont invités à déclarer par les voies les plus rapides, à la direction régionale territorialement compétente et à la direction des soins de santé de base les cas suspects en se basant sur la définition clinique suivante:

* La conjonctivite Hémorragique Aiguë est caractérisée par:

Un **début brutal**, soudain et alarmant pour le malade, **commençant par un oeil et gagnant rapidement l'autre.**

La phase d'état réalise un tableau de conjonctivite hémorragique douloureuse avec un oedème des paupières, une hémorragie sous conjonctivale et une inflammation aiguë de la conjonctive.

La Kératite est souvent associée à une inflammation sévère et une photophobie gênante est signalée par le malade. Les **secrétions séro-muqueuses sont fréquentes.**

Ce tableau clinique chargé, contraste nettement avec la b nignit  anatomique des l sions qui gu rissent spontan ment au bout d'une semaine en moyenne, presque toujours sans s quelles ni complications.

Ces d clarations comporteront les param tres  pid miologiques usuels( ge, sexe, origine g ographique et profession.....).

Afin de proc der   la confirmation biologique, qui est un argument d'une importance capitale pour le diagnostic, l'Institut Pasteur de Tunis est d sign  pour effectuer les analyses.

En vue d'assurer la qualit  du pr l vement, le biologiste de la structure sanitaire la plus proche est charg  d'effectuer le pr l vement et d'assurer son acheminement vers le laboratoire sus-cit .

Le Ministre de la Sant  Publique

Sign  Dr. H di MHENNI



DESTINATAIRES :

Messieurs les directeurs g n raux des EPS,
Messieurs les directeurs des h pitaux r gionaux
Messieurs les directeurs des h pitaux de circonscription
Messieurs les directeurs r gionaux de la sant  publique
Messieurs les chefs de services d'ophtalmologie
Messieurs les chefs de services des soins de sant  de base
Messieurs le directeur de l'Institut Pasteur de Tunis.

Pour information, large diffusion et ex cution